



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**R
M
t***22114833***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

14 SEP. 2022

M. BRUNOT WILSON

Greffe

N° d'entreprise : 826 978 448

Nom(en entier) : **SILLY EQUILIS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **Drève Richelle 161/D, bte 19 à 1410 Waterloo****Objet de l'acte : DEMISSION - NOMINATION**

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 21 juin 2022:

"[...]"

Le collège d'administrateurs décide de révoquer, avec effet ce jour, l'ensemble des pouvoirs spéciaux accordés à Monsieur Nicolas FOSSION.

"[...]"

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2022:

[...]

3.7 PROCURATIONS

L'actionnaire décide de donner procuration aux administrateurs, à Sophie Rysselink, Nathalie Latran, à chacune d'elles individuellement avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes qui pourraient être nécessaires ou utiles relatifs aux formalités (en ce compris, sans y être limité, l'établissement et la signature de tous les documents et formulaires) en vue (i) du dépôt (d'un extrait) du présent document au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de la publication y relative aux Annexes du Moniteur belge et (iii) de l'inscription ou de la modification des données à la Banque Carrefour des Entreprises.

L'actionnaire décide de donner procuration aux administrateurs, à chacun d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation des décisions prises.[...]"

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 17 août 2022:

"[...]"

4.1 PRISE DE CONNAISSANCE DE LA DÉMISSION DE F.O.A. MANAGEMENT SRL – DONT LE REPRÉSENTANT PERMANENT EST MADAME NADIA VRANCKEN – EN TANT QU'ADMINISTRATEUR

L'actionnaire unique a pris connaissance et acte avec effet au 24 juin 2022 la démission de la société F.O.A Management srl, dont le représentant permanent est Madame Nadia Vrancken, ayant son siège social à Avenue des Grands Prix 80, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, RPM Bruxelles, enregistrée à la BCE sous le numéro 0676.589.549, en tant qu'administrateur de la Société.

[...]

4.3 PROCURATIONS

Au vu des décisions qui précèdent, l'actionnaire unique décide de donner procuration aux administrateurs, à Sophie Rysselink, Nathalie Latran, à chacune d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes qui pourraient être nécessaires ou utiles relatifs aux formalités (en ce compris, sans y être limité, l'établissement et la signature de tous les documents et formulaires) en vue (i) du dépôt (d'un extrait) du présent document au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de la publication y relative aux Annexes du Moniteur belge et (iii) de l'inscription ou de la modification des données à la Banque Carrefour des Entreprises.

"[...]"

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 24 août 2022 :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/09/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

"[...]"

3.1 PRISE DE CONNAISSANCE DE LA DÉMISSION DE F.O.A. MANAGEMENT SRL – DONT LE REPRÉSENTANT PERMANENT EST MADAME NADIA VRANCKEN – EN TANT QUE DÉLÉGUÉ À LA GESTION JOURNALIÈRE

Les administrateurs ont pris connaissance et actent avec effet au 24 juin 2022 la démission de la société F.O.A Management srl, dont le représentant permanent est Madame Nadia Vrancken, ayant son siège social à Avenue des Grands Prix 80, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, RPM Bruxelles, enregistrée à la BCE sous le numéro 0676.589.549, en tant que délégué à la gestion journalière.

"[...]"

3.3 PROCURATIONS

Au vu des décisions qui précèdent, l'actionnaire unique décide de donner procuration aux administrateurs, à Sophie Rysselinck, Nathalie Latran, à chacune d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes qui pourraient être nécessaires ou utiles relatifs aux formalités (en ce compris, sans y être limité, l'établissement et la signature de tous les documents et formulaires) en vue (i) du dépôt (d'un extrait) du présent document au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de la publication y relative aux Annexes du Moniteur belge et (iii) de l'inscription ou de la modification des données à la Banque Carrefour des Entreprises.[...]"

Pour SILLY EQUILIS SA

Sophie Rysselinck

Mandaté